



ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

P. ANTOINE MARTY

Monsieur l'abbé Antoine Marty naquit à Labastide-Capdenac près de Villefranche, le 27 mai 1757, dans une famille bien chrétienne qui lui fit donner, chez les Doctrinaires de Villefranche, une instruction couronnée de brillants succès jusqu'aux humanités.

Il avait déjà entendu l'appel à la vie sacerdotale et, après sa philosophie au collège de Rodez, Mgr Champion de Cicé, qui l'avait ordonné prêtre en 1781, le dirigea vers la Sorbonne où il continua ses études, qui se prolongèrent jusqu'à l'obtention de la licence (1772-1783).

Déjà fort savant en théologie, il aurait pu préparer un doctorat qui lui eût valu une chaire à l'Université. Mais sa tournure d'esprit, réflexive et spéculative, lui fit préférer l'enseignement de la philosophie qu'il professa au collège du Plessis.

Les événements nationaux ne laissaient sans doute pas indifférent ce philosophe à l'esprit ouvert et bien armé pour se forger une opinion motivée sur les questions vitales qu'ils posaient. Il se retira de l'enseignement après avoir refusé serment à la Constitution civile du clergé (1790-1791) et commença une existence périlleuse et mouvementée, pour une dizaine d'années environ.

Après avoir passé quelques mois dans une famille amie, il fut arrêté en septembre 1792 et ne dut son salut qu'à l'intervention d'un de ses anciens élèves, membre du comité qui aurait dû le juger.

Puis ce fut la fuite par la Belgique et la Hollande au milieu des difficultés qu'on imagine et l'établissement en Allemagne: deux ans à Menden et huit à Hildesheim ou Münster.

Reçu avec bienveillance par l'évêque grand vicaire du prince-évêque, Mr Marty sut employer utilement ses loisirs, en compagnie d'autres prêtres français. Il donna des leçons particulières, apprit à fond l'allemand, participa à des séries de conférences qui l'amènèrent à composer quelques dissertations sur l'Écriture Sainte; on a conservé des notes sur le Pentateuque, les Psaumes, l'Évangile de Luc.

Mr Marty eut aussi à se prononcer au sujet du nouveau serment prescrit en 1795. Plus imprécis que les précédents, il paraissait acceptable à certains, surtout compte tenu des urgences pastorales en France; mais Mr Marty prit fait et cause pour la condamnation intranquillante prononcée par l'évêque de Boulogne. On comprend cette attitude en lisant son **Exposition de la doctrine de Saint Paul sur la soumission due aux puissances.**

Après le Concordat de 1801 et la paix d'Amiens (mars 1802), Mr. Marty se mit en route pour la France; il était à Paris quelques jours après la proclamation du Consulat.

Revenu dans son Rouergue natal, Mr Marty s'installa au bout d'un an à Villefranche comme vicaire à St. Joseph. Il favorisa l'établissement dans la maison Saint-Cyr, d'une école d'instruction pour les jeunes filles (1804). Il y avait 30 demoiselles. Lui-même était le directeur et donna des leçons de philosophie. C'est là où il connut Mademoiselle Emilie de Rodat et une étroite et riche relation s'établit entre les deux jusqu'à la fin de sa vie.

Il fut aussi amené à ouvrir en 1806 une école ecclésiastique où allaient être enseignées la théologie, la philosophie et les humanités, avec un bon succès. Au point que l'Université le contraignit en 1811 à suspendre les cours non purement cléricaux. En 1812 on voulut aussi l'obliger à entrer dans le système, en prêtant un de ces serments dont le principe même blessait sa conscience: il refusa donc avec dignité.

La Restauration permit l'ouverture, dès 1814, du petit séminaire de Villefranche que Mgr Cousin de Grainville confia aux soins de Mr Marty. Bientôt l'abbé Luc, Denys de Frayssinous, membre de la Commission de l'Instruction Publique, le fit nommer Principal du Collège Municipal. Par ces deux charges, Directeur du Petit Séminaire de Villefranche et Professeur de philosophie au Collège Municipal, Mr Marty exerça, dans un cercle encore restreint, une influence très appréciée.

En 1818, il publia une **Logique**, premier et unique volume d'un plus vaste ensemble projeté mais non réalisé. Son petit neveu, l'abbé Henri Marty, a extrait de ses cahiers, composés au temps de l'émigration ou lorsqu'il enseignait à Villefranche, des fragments philosophiques et politiques qui tiennent une place considérable dans le important volume de ses œuvres.

En 1823, Mr Marty, appelé par Mgr Raimond Lalande aux fonctions de Vicaire Général, dut quitter Villefranche pour Rodez.

Il avait accompagné et soutenu l'entreprise de Sainte Emilie, aussi son départ fut-il douloureusement ressenti par elle-même et par toute la Congrégation. Mais il en restait le Supérieur Général, et poursuivit la mise au point des **Constitutions**, que Mgr Giraud devait approuver en 1832.

Toujours actif malgré l'usure de l'âge et des préoccupations liées à une conjoncture fertile en difficultés, il ne s'arrêta que lorsque la maladie eut fait en lui des progrès irréversibles et il mourut le 15 novembre 1835.

On peut dire, dès maintenant, qu'il apparaît comme un homme de

principes rationnellement justifiés et développés dans de strictes argumentations théoriques, fermement tenus dans ses options décisives et dans celles de la vie quotidienne.

On pourrait craindre qu'il s'ensuive une attitude excessivement abstraite et rigide, mais cette fidélité même l'engageait à cultiver une longanimité patiente et reconfortante dont la plus claire preuve se trouve dans ses lettres de direction adressées souvent, pas seulement à Sainte Emilie, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de la Sainte Famille, mais aussi à des religieuses de cette Congrégation, dont la ferveur et la bonne volonté rencontraient des difficultés, ou qui hésitaient devant l'inconnu d'une conversion spirituelle plus radicale.

LE PERE MARTY, SAINTE EMILIE ET LA CONGREGATION DES SŒURS DE LA SAINTE FAMILLE.

Il faut aussi parler du rôle capital qu'il exerça en union avec Sainte Emilie de Rodat. Tous les deux se rejoignaient dans une recherche approfondie de la volonté de Dieu dans leur vie, dans un engagement effectif en faveur des plus nécessiteux et dans une confiance éperdue dans le Seigneur. Tout cela les amena à fonder une Congrégation au service de l'éducation chrétienne des filles pauvres.

Mr Marty et Emilie de Rodat se connurent en 1804, lorsque celle-ci fut appelée par sa grand-mère au pensionnat Saint-Cyr.

– **Autobiog. chap. V et suivants.** « J'avais 17 ans et demi... Je m'adressai à M. l'Abbé Marty qui était le confesseur de la maison. Il donna à mon âme des soins particuliers ; sa direction était assidue et presque journalière ; il m'apprit à lui rendre compte de mes dispositions intérieures et m'admit à la communion fréquente. Il admirait la conduite de Dieu sur mon âme... Il ne me cachait pas mes talents ; il avait soin seulement de me les faire rapporter à Dieu... M. Marty m'instruisait, me procurait des livres. Il m'inspira un grand attrait pour les Psaumes... Je désirais me consacrer à Dieu et entrer dans une Communauté religieuse... Je fis connaître mon attrait à M. Marty qui voulut l'éprouver pendant quatre ans néanmoins, il me permit de faire les vœux de religion entre ses mains... Il donna à mon âme des soins particuliers ; sa direction était assidue et presque journalière ».

– **Ch. VI** - « M. Marty me portait vers ce qu'il y avait de plus parfait... »

Emilie sentit l'appel à la Vie Religieuse. Elle essaya de réaliser sa vocation dans trois Congrégations différentes mais elle ne pouvait rester dans aucune d'elles. Dépitée, elle attendait que Dieu lui montre le chemin qu'elle devait suivre. Un jour les paroles de quelques femmes pauvres qui se plaignaient de l'ignorance dans laquelle grandissaient leurs filles et du manque de formation chrétienne autrefois assuré par des Ursulines, lui révélèrent ce que Dieu attendait d'elle.

– **Ch. VIII** - « ...ces paroles furent comme un trait qui vint percer mon âme... Je promis alors à Dieu... de faire tout ce qui dépendrait de moi pour fonder, dans Villefranche, un Etablissement destiné à l'enseignement des filles pauvres, pourvu toutefois que M. Marty l'approuvât. Je lui fis part de mon désir, il me dit qu'il avait eu la même idée et m'engagea à tenir ma promesse... Pour commencer... M. Marty me désigna trois jeunes personnes employées dans la maison à l'instruction des enfants... Nous étions toutes les quatre étroitement unies et elles avaient un zèle extraordinaire. Je leur fis part de mon dessein et elles acceptèrent... surtout lorsqu'elles virent que M. Marty le désirait ».

– **Ch. VIII p.29** – « Le 30 avril 1816, avec Melle Eléonore Dutriac, j'allais voir la maison que nous avions louée. Melle Alric nous conseille de ne pas nous en retourner, mais d'envoyer prendre nos compagnes... Nous bénîmes le Seigneur de nous avoir conduites dans la solitude et commençâmes, le même soir, à observer le petit règlement que nous nous étions prescrit, en attendant que M. Marty pût nous donner des Constitutions ».

– **Ch. IX - p. 35** – « J'étais toujours moi même dirigée par M. Marty ».

– **p. 36** – « Le nombre des élèves augmentait... Nous jetâmes les yeux sur la maison Saint-Cyr qui n'était plus habitée... Dès que nous fûmes dans cette maison, nous eûmes la consolation de pouvoir garder la clôture... Nous pûmes communiquer librement avec M. Marty qui venait exciter notre zèle: malgré ses nombreuses occupations, il voulait être notre confesseur ordinaire ».

La direction spirituelle du P. Marty se maintiendra tout au long de la difficile épreuve spirituelle que souffrit Sainte Emilie, une nuit obscure de la foi qui dura trente années : il lui semblait avoir perdu la foi, l'espérance du salut, la faculté d'aimer.

Elle avait peur de la mort et vivait dans une profonde désolation. De plus, sa santé était très délicate.

– **Ch.X – p.38** – « Ces tentations... fondirent sur moi, tout d'un coup, comme un orage... J'allais trouver M. Marty ».

– **p.41** - « Ces tentations m'étant arrivées peu de temps avant de faire perpétuels les vœux de religion, il m'en coûta pour les faire. Pour cela encore, je me livrais à l'obéissance ».

– **Ch.XI - p.42** - « Je pensais un moment que Dieu n'agréait pas notre oeuvre et que je ne ferais pas mal d'unir notre Communauté de Villefranche à celles des Filles de Marie... Je fis part de mon idée à M. Marty qui y entra ; dès lors, nous fîmes de concert quelques démarches »...

« Mes tentations... revinrent aussitôt après (la fondation d'Aubin) dans toute leur force. J'étais dans une agitation que rien ne pouvait calmer ».

« Dans mon état de tentation, je sentais en moi comme deux personnes qui se parlaient de manière contradictoire et les bonnes pensées abondaient en mon âme. La vue de Jésus-Christ montant au Calvaire me soutenait. M. Marty voulait que je m'adonnasse à la contemplation. Je restais au chœur sans pensées, trois, quatre heures, comme le ferait quelqu'un assis auprès d'une personne ».

Dans le « Bulletin Mensuel de Vie Intérieure et d'Apostolat » du 15 juin 1950, le Père Raoul PLUS S. J. relate ainsi la manière dont M. Marty accompagna Mère Emilie dans sa vie spirituelle comme dans ses premiers pas de fondatrice des Sœurs de la Sainte Famille.

Le 24 novembre 1923, M. Marty lui écrivait : « L'état pénible dans lequel vous vous trouvez intérieurement ne doit vous étonner ni vous alarmer. Dieu, dans sa miséricorde, bien plus que dans sa justice, vous soumet à cette épreuve pour vous avertir, vous instruire, vous rendre meilleure... ».

« Dieu aime le métal pur. Afin de voir si on Le sert uniquement pour Lui seul, généralement, après un temps de douceur, Il supprime la douceur... »

« Le jour et la nuit reviennent tour à tour... Vous êtes, ma chère Mère, à cet égard, dans la voie ordinaire par laquelle Dieu mène les âmes qu'il

veut forcer à être entièrement à Lui. Sachez, vous dit St François de Sales, que j'ai vu peu de personnes avoir été avancées sans cette épreuve... »

« Dieu permet que le démon vous suggère des pensées folles contre la foi et contre l'espérance, pour vous donner occasion de faire des actes contraires... ».

« Ecoutez encore là-dessus le même Saint :

« Il faisait comme cela avec Job, avec St Antoine, avec Ste Catherine de Sienne et avec une infinité de bonnes âmes que je connais, avec la mienne, qui ne vaut rien et que je ne connais pas ».

Quels remèdes va conseiller le Directeur ?

– *Ne pas s'affliger ; prendre patience; supporter.* On préférerait *agir*; c'est une grande générosité de savoir *pâtir*, d'accepter de souffrir tout ce que Dieu veut, comme Il le veut et aussi longtemps qu'Il le veut.

– *Réfléchir peu sur soi-même.* « Savez-vous ce que vous ferez ? Pendant que l'ennemi s'amuse à vouloir escalader l'entendement, sortez par la porte de la volonté et faites-lui une bonne charge ! Je veux dire qu'il faut se revancher avec des *affections* et non pas avec des *raisons* ».

« Ne vous mettez pas en peine de votre obscurité ; servez Dieu ; servez Jésus-Christ, sans Le voir et sans Le connaître. Quand on a jeté le grain dans la terre, on ne le voit pas travailler, et cependant, il travaille, il s'enracine, et il germe ».

« Ne demandez pas, ne désirez pas même que le Bon Dieu se rende familier avec vous ; attendez, aussi longtemps qu'Il voudra, le bonheur d'obtenir un moment d'audience ».

« La vie courante nous demande de supporter beaucoup de choses: les maladies des Sœurs et des pensionnaires, les souffrances physiques, les ténèbres intérieures ; supporter aussi la vue des défauts que l'on découvre en soi : cela aide à acquérir la componction ».

« Travaillons (je le dis pour vous et pour moi) à détruire l'amour-propre, cette pesante inclination à nous occuper de nous-mêmes, de nos démarches, de nos actions et de nos paroles, à réprimer l'estime que nous avons de nos talents, vertus, jugements, à étendre tout désir d'être connu, approuvé, considéré ».

« La région de la piété, ma chère Mère, ressemble au diocèse de Rodez : il y a des montagnes, des côtes plus ou moins rudes, peu de plaines, des variations de saison étonnantes, des changements subits et extrêmes

de température qui peuvent altérer la santé si on ne prend de sages précautions ».

« Le Bon Dieu, ma chère Mère, sait que nous avons besoin de vous. Nous espérons donc qu'il vous conservera, pour l'affermissement de l'Institut et aussi pour votre propre avancement ».

« Donc, prendre tous les soins convenables et les allègements nécessaires : lors même que vos forces vous reviendront, il faudra en faire un usage sobre».

Et comme la Supérieure Générale a demandé d'être déchargée du fardeau:

« Je conviens qu'il serait plus doux et plus sûr d'obéir que de commander, mais Dieu vous a appliquée au commandement ; vous n'avez qu'à commander par obéissance ».

LE CO-FONDATEUR

C'est Mère Emilie qui nous révèle ce que M. Marty a été pour elle même, et avec elle pour la Congrégation naissante : le co-fondateur, tout à la fois effacé, discret, mais aussi très proche et actif, prudent, encourageant, affectueux même.

- « **Histoire des Sœurs de la Sainte Famille** » du Père GENSAC, S.J. - p.36-37 – « M. Marty ne se mit à rédiger les Constitutions qu'à partir de 1821 ou 1822 ; auparavant et en attendant leur mise au point (1832), les Sœurs ont adopté aussi bien la Règle de St Augustin que les Constitutions de la Visitation. Il semble par ailleurs, que Sœur Emilie soit la principale auteure du Règlement de 1816... »

- Anth, p.9 - Dans l'Anthologie - esquisse biographique, p.9 - Le Père de Gensac nous offre le bouquet final : « L'année suivante (1822) elle opte définitivement, en accord avec M. Marty, pour le titre de « Religieuses de la Ste. Famille » . Même le nom de la Congrégation est le fruit de cette co-responsabilité dans la fondation de l'Institut.

- p.72-73 - Le 8 août 1832, Mgr Giraud approuve « les Règles et Constitutions » que lui ont soumises les fondateurs « comme très propres à conduire les Religieuses de la Ste. Famille dans les voies de la perfection

». Il sanctionne ainsi un travail dont M. Marty est sans doute le rédacteur principal mais non pas l'unique auteur.

Le **4 janvier 1827**, il avait confié aux Sœurs de Villefranche son désir d'y mettre bientôt un point final et ajouté : « ce qui nous le fait espérer, c'est la joie et la ferveur avec lesquelles vous mettez en pratique les points déjà établis ou, pour mieux dire, nous n'établissons rien que ce que vous avez pratiqué d'avance jusqu'à présent ; tous les articles sont puisés dans vos bons sentiments, dans votre conduite, et dans les saints désirs de perfection que Dieu vous inspire ».

QUELQUES FONDATIONS (Autobiographie)

Ch. XII « En **1832**, M. Marty m'envoya à Livinhac pour convertir en couvent de la Sainte-Famille, un établissement de Sœurs de l'Union qui existait dans cette paroisse. »

Ch. XII p.46 - (à propos de la fondation de Vialarels). « Je priais et fis prier pour connaître la volonté de Dieu. J'en parlais ensuite à M. Marty et nous décidâmes que nous fonderions ».

Ch.XIII - p.48 - (à propos de la fondation de Figeac). « Un monsieur vint me proposer de fonder un couvent dans cette ville. Comme je ne le voulais pas... je fis tout pour l'oublier. Ce monsieur écrivit à M. Marty, mon Supérieur, pour lui proposer cette affaire... M. Marty m'écrivit de me rendre à Figeac pour voir si je pourrais y fonder un couvent ».

MORT DE M. MARTY

Autobiographie de Sainte Emilie de Rodat. Ch.XIII, p.50 (1835. 15 nov.) – « Peu de temps après mon retour, le Bon Dieu appela à Lui notre vénéré Père ; ma douleur fut amère et profonde... Dieu continua à répandre sa bénédiction sur la Congrégation après la mort de notre vénéré Père et le nombre de Maisons de l'Institut s'accrut ».

M. Marty, décédé le 15 novembre 1835, avait été inhumé le 16 novembre 1835, dans le cimetière de Rodez.

M. Jean-Antoine Marty, notaire à Villefranche, neveu du Père Marty : « Depuis longtemps les Religieuses de la Sainte Famille m'avaient témoigné le grand désir qu'elles auraient de recueillir les restes mortels de leur fondateur et de les réunir avec ceux Sœur Emilie de Rodat, leur

Sainte Mère et fondatrice ». Il fit donc les démarches opportunes.

La caisse contenant les ossements de M. Antoine Marty a été transférée le 21 juin 1853 dans le chœur des Sœurs de la Sainte Famille.

La dite caisse fut gardée depuis la fin mars 1957 dans la pièce contiguë à la chambre de Sainte Emilie, suite à la suppression du chœur.

Le 22 octobre de 1957, elle a été déposée dans la crypte de la chapelle de Ste Emilie de Rodat, ancienne chapelle de l'établissement, dans le caveau qui lui était destiné et qui est situé devant l'autel qui se trouve à droite de la châsse ; la caisse a été recouverte d'une dalle, elle même recouverte d'une plaque de marbre ainsi libellée : « Ici repose Antoine Marty, prêtre, chanoine et vicaire général de Rodez, directeur spirituel d' Emilie de Rodat, cofondateur de la Ste famille ; 27 mai 1757 - 15 novembre 1835 ». « Requiescat in pace » (Histoire de la Congrégation).

Le 18 mai 2002, suite à la restauration de la crypte, les restes de M.Marty sont déposés dans la nouvelle fosse creusée à la place de l'ancien autel à droite de la châsse (cf. Bulletin de la Sainte Famille 2003, n° 1).

